



Section **PS** de la Ville de Bruxelles – www.ps-bxl.be

CAMPAGNE ET DÉPENSES ÉLECTORALES

CE QUI EST PERMIS... CE
QUI NE L'EST PAS !

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



LES POINTS PRINCIPAUX

1. Que puis-je faire (et ne pas faire) ?
 - Quoi ?
 - Quand ?
2. Combien puis-je dépenser ?
3. Puis-je recevoir des dons ?
4. Vais-je recevoir un soutien du PS ?

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



QUE PUIS-JE FAIRE (ET NE PAS FAIRE) ?

QUOI ?

Sont considérées comme dépenses électorales :

- « Toutes dépenses liées à des messages verbaux, écrits, sonores ou visuels destinés à influencer favorablement le résultat d'un parti politique, d'une liste et de leurs candidats »
- « les dépenses engagées par des tiers en faveur de candidats »

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



QUE PUIS-JE FAIRE (ET NE PAS FAIRE) ?

QUOI ?

Exemples de messages **autorisés** :

- Affiches
 - sur les valves communales par Jean-Marie AMAND, interlocuteur officiel et autorisé auprès des services de la Ville
 - dans les lieux privés;
- Cartes de visite ;
- Dépliants ;

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



QUE PUIS-JE FAIRE (ET NE PAS FAIRE) ?

QUOI ?

Exemples de messages **autorisés** :

- Courriers non-nominatifs ;
- Publicité payante dans journaux, magazines,... ;
- Interviews sur demande de journalistes ;
- ...

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



QUE PUIS-JE FAIRE (ET NE PAS FAIRE) ?

QUOI ?

Exemples de messages **INTERDITS** :

- Mailings personnalisés, par la poste ou par e-mails: du moins dans la majorité des cas - attention : NOUVEAU (RGPD)
- Vente ou distribution de cadeaux et gadgets ;
- Campagnes commerciales par téléphone ;
- Diffusions de spots publicitaires dans les médias ;
- Utilisation d'affiches à caractère commercial ;
- les affiches à caractère non commercial lorsqu'elles couvrent plus de 4 m².

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



QUE PUIS-JE FAIRE (ET NE PAS FAIRE) ?

QUOI ?

Le cas particulier des « manifestations » : les FÊTES.

- La publicité et les invitations : toujours considérées comme des dépenses électorales.

ENSUITE :

- Si les autres dépenses sont supérieures aux recettes : la différence (perte) est considérée comme une dépense électorale !
- Si les autres dépenses sont inférieures aux recettes : la différence (bénéfice) est à enregistrer comme un don.

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



QUE PUIS-JE FAIRE (ET NE PAS FAIRE) ?

QUOI ?

Les actions de campagne entre plusieurs candidats (exemple : tract commun).

POSSIBLE, MAIS :

- Doit toujours faire l'objet d'une convention entre les candidats (à communiquer avec la déclaration de dépenses) ;
- Toujours informer Rita, Jean-Marie ou Olivier :

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



QUE PUIS-JE FAIRE (ET NE PAS FAIRE) ?

AFAIRE ABSOLUMENT

Pour tous les messages **autorisés** :

- Payer (ou comptabiliser) au prix du marché !
- Garder TOUS les justificatifs
- Rédiger une déclaration de dépenses électorales IMMEDIATEMENT et la communiquer à Jean-Marie ou Olivier.

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



QUE PUIS-JE FAIRE (ET NE PAS FAIRE) ?

- Jean-Marie et Olivier :

- Organiseront dans les deux semaines suivant l'élection une journée de signatures de toutes les conventions multi-candidats ;
- Vérifieront votre déclaration avec vous ;
- Vous feront signer des documents (conventions) complémentaires ;
- se chargeront d'introduire les déclarations auprès des instances adéquates dans les délais légaux, soit avant le 13 novembre 2018.

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



QUE PUIS-JE FAIRE (ET NE PAS FAIRE) ?

QUAND ?

Pour être considéré comme dépense électorale, les messages doivent être émis pendant les trois mois précédant les élections (à partir du 14 juillet 2018).

L'instant pris en compte pour imputer la dépense est bien la date d'émission du message.

- Affiche imprimée en 2012 mais utilisée au mois d'août 2018
 - **Dépense électorale**
- Tract imprimé en mars 2018 et distribué en juin 2018
 - ~~dépense électorale~~

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



COMBIEN PUIS-JE DÉPENSER ?

- Les montants maximums de dépenses par candidat sont fixés par la loi en fonction du nombre d'électeurs. Pour la Ville de Bruxelles : environ 5.009 € par candidat.

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



PUIS-JE RECEVOIR DES DONNS ?

OUI, MAIS UNIQUEMENT DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

- UNIQUEMENT DE PERSONNES PHYSIQUES
- MAXIMUM 500 € PAR DONATEUR
- TOUS LES DONNS DOIVENT ETRE DECLARES EN MEME TEMPS QUE LES DEPENSES, AVEC L'IDENTITE DU DONATEUR.

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



VAIS-JE RECEVOIR UN SOUTIEN DU PS ?

OUI, LA SECTION DE LA VILLE DE BRUXELLES VOUS VERSERA, APRES LA DECLARATION DE DEPENSES ELECTORALES ET SUR BASE DE FACTURES ACQUITTEES UN MAXIMUM QUI SERA BIENTÔT DÉTERMINÉ PAR LE BUREAU DE LA SECTION.

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



Section **PS** de la Ville de Bruxelles – www.ps-bxl.be

COORDONNÉES UTILES...

Jean-Marie AMAND : 0475 75 13 78 – jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier CHRISTOPHE : 0477 81 13 75 – kraist@hotmail.com

Rita GLINEUR : 0498 58 80 00 – rita.glineur@ps-bxl.be

www.ps-bxl.be
info@ps-bxl.be

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com



Section **PS** de la Ville de Bruxelles – www.ps-bxl.be

Un grand merci
pour votre
attention...

On va gagner !

En cas de doute, contactez Jean-Marie ou Olivier avant toute action

Jean-Marie Amand - 0475 75 13 78 - jean-marie.amand@ps-bxl.be

Olivier Christophe - 0477 81 13 75 - kraist@hotmail.com